

## JEAN-PIERRE MERLE

AVOCAT HONORAIRE  
DEA DROIT APPLIQUE AUX AFFAIRES  
Ancien Bâtonnier de l'Ordre

## JULIE PION

AVOCAT  
DEA DROIT PENAL & SCIENCES CRIMINELLES  
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

## Olivier ROUGELIN

AVOCAT  
Maîtrise Droit des Affaires  
Ancien Trésorier de l'Ordre

13, boulevard Anatole France – 45200 MONTARGIS  
Téléphone 02.38.98.00.66 –cabinet@mpr-avocats.fr -  
www.merle-pion-avocats.com

NOM :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET VILLE :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Mail :

Reconnait être informé que le coût de la consultation s'élève à la somme de 80.00 € TTC. Pour le cas où une consultation écrite s'avérerait nécessaire à l'issue de l'entretien, celle-ci sera facturée en supplément à hauteur de 150.00 € HT, soit 180.00 € TTC, sauf aménagement en fonction de la complexité du dossier.

Mode de règlement de la facture de consultation :

chèque    carte bancaire    espèces

Le  
Signature

*Les honoraires sont payables comptant. En cas de non règlement dans les quinze jours de la date d'envoi de la facture correspondante, il sera dû, conformément à la loi du 31.12.1992, une pénalité déterminée sur la base d'une fois et demi le taux d'intérêts légal.*

TVA UE : FR7931429143600025

BNP PARIBAS - RIB : 30004 00238 00021117216 95  
IBAN : FR76 3000 4002 3800 0211 1721 695 - BIC : BNPAFRPPORL

**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS**

N° SIRET : 314 291 436 00025

Membre d'une Association agréée par l'Administration fiscale, le règlement des honoraires par chèque et Carte Bancaire est accepté.  
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h